

EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCÉDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP, ...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

| 1.1 Renseignements généraux | |
|---|--|
| Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ? | Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ? |
| Précisez l'intitulé précis de la procédure engagée : – PLU ou carte communale ? – élaboration, révision, modification, mise en compatibilité, etc ? | Modification n°3 du PLU de la commune d'Alleverd-Les-Bains (Isère) |

| 1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi : | |
|--|--|
| Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ? | |
| De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ? | |

2. Coordonnées

| 2.1 Identification de la personne publique responsable | |
|---|---|
| Qui est la personne publique responsable ? | Monsieur le Maire, Philippe LANGENIEUX-VILLARD |
| Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ? | Anne DELAYEN – Claire SANSEAU Maire d'Alleverd-Les-Bains 3 Place de Verdun 38 580 Alleverd-Les-Bains 04 76 97 50 24 af.delayen@alleverd.fr et c.sanseau@alleverd.fr |
| NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet. | |

3. Caractéristiques générales de votre projet

| 3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ? | | |
|--|-----|---|
| Oui | Non | <p><i>Si oui, indiquez la date d'approbation du document et précisez si une procédure de révision du SCoT est en cours</i> <i>Si non, indiquez si un projet de SCoT est en cours</i></p> <p>Le SCoT de la Grande Région Grenobloise a été approuvé le 21 décembre 2012</p> <p>Il a fait l'objet d'une modification n°1 portant sur l'intégration de 17 communes faisant désormais partie du périmètre de l'EP SCoT à la suite de fusions d'intercommunalités approuvé en décembre 2017.</p> <p>Le SCoT a fait l'objet d'une évaluation à l'issue des 6 premières années de sa mise en œuvre qui a conduit à sa prorogation par délibération du 13 décembre 2018.</p> |

| 3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ? | | |
|--|-----|--|
| Oui | Non | <p><i>Si oui, précisez sa date d'approbation et s'il a fait l'objet ou non d'une évaluation environnementale</i> <i>Si votre projet concerne une révision allégée ou une modification de ce document d'urbanisme, précisez quelle est la nature des évolutions et joignez en annexe les documents actuels (plan de zonage et règlement AVANT et APRÈS évolution)</i></p> <p>Le PLU a été approuvé le 24 avril 2006. Il a fait l'objet de 3 évolutions : Modification n°1 approuvée le 28 février 2011. Modification n°2 approuvée le 27 octobre 2014. Révision allégée n°1 approuvée le 20 juillet 2015.</p> <p>Le PLU n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.</p> <p><u>Bilan des modifications :</u></p> <div style="border: 1px solid #0070c0; background-color: #e6f2ff; padding: 10px;"> <p>Mise à jour du règlement liée aux évolutions réglementaires, législatives et légales (Coefficient d'Occupation du Sol, recodification, CDCEA, S.A.B.R.E.).</p> <p>Correction d'erreurs matérielles dans le nom de certaines rues (Rue Ponsard).</p> <p>Ajustement de certaines notions pour plus de clarté et de justesse (remplacement de CES par emprise au sol).</p> <p>Ajout de définitions ou de textes législatifs pour une meilleure compréhension par les pétitionnaires (définition d'annexe, de combles, ... retranscription d'articles du Code de l'Urbanisme, ...).</p> <p>Clarification et uniformisation des règles relatives à la desserte des terrains par les voies publiques ou privées et des conditions d'accès aux voies ouvertes au public.</p> <p>Règlement</p> <p>Suppression de la rédaction obsolète relative à la télédiffusion dans les zones Ub et Uc.</p> <p>Clarification des règles relatives aux implantations des constructions par rapport aux voies et emprises publique.</p> <p>Ajustement des règles relatives aux implantations des constructions par rapport aux limites séparatives.</p> <p>Ajustement du coefficient d'emprise au sol en Ub afin d'encourager la densification.</p> <p>Ajustement des règles de hauteur maximale et exemption de ces règles pour les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif.</p> <p>Clarification et uniformisation des règles relatives aux annexes et abris de jardin.</p> </div> |

| | | |
|--|------------------|--|
| | Règlement | <p>Ajustement des occupations et utilisations soumises à conditions particulières ou interdites</p> <p>Ajustement de la rédaction de l'article 11 relatif à l'aspect extérieur des constructions et aménagement de leurs abords afin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adapter les prescriptions à la réalité des conceptions bâties, - Préciser des éléments pour correspondre aux particularités locales, - Assouplir des règles qui n'apportaient pas d'intérêt majeur pour la cohérence du paysage urbain d'Alleverd. <p>Définition de règles plus adaptées pour les capacités de stationnement notamment pour les commerces, les restaurants et les logements financés par des prêts aidés de l'Etat.</p> |
| | Annexes | Mise à jour de l'arrêté préfectoral relatif au classement sonore des infrastructures de transports terrestres du département de l'Isère |

Annexe n°1 : Notice de la modification n°3 du PLU
Annexe n°2 : Plan de zonage du PLU en vigueur
Annexe n°3 : Règlement écrit AVANT/APRES

| | |
|---|--|
| 3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ? | |
| Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ? | Population municipale en 2017 selon les données de l'INSEE: 4 102 habitants |
| Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ? | 26 km ² |
| Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ? | Le règlement écrit de l'ensemble des zones du PLU est ajusté. |
| Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles. Annexe à joindre : document graphique du plan en vigueur ou du projet | <p>Zones U : 22 ha soit 0,6 %</p> <p>Zones AU : 7 ha soit 0,2 %</p> <p>Zones A et N : 3 433 ha soit 99,2%</p> <p>Annexe n°2 : Plan de zonage du PLU en vigueur</p> |

| | |
|--|--|
| 3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ? | |
| Annexe à joindre : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...) | |
| <p>Annexe n°2 : Plan de zonage du PLU en vigueur</p> <p>Annexe n°4 : PADD approuvé</p> <p>Annexe n°5 : Règlement en vigueur</p> <p>Annexe n°6 : Projet de règlement modifié</p> | |

| | |
|--|--|
| 3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ? | |
| Annexe à joindre : délibération engageant la procédure | |
| <p>La commune souhaite procéder à une modification du Plan Local d'Urbanisme pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre à jour le règlement écrit au regard des dernières évolutions légales et corriger des erreurs, - Clarifier certaines règles pour améliorer la compréhension et l'application du règlement écrit, - Modifier certaines règles du règlement écrit, - Mettre à jour les annexes. | |
| 3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ? | |

| | | |
|-----|-----|---|
| Oui | Non | Si oui, précisez les caractéristiques de cette UTN en application de l'article R122-8 du code de l'urbanisme (description de la nature du projet et de ses dimensions avec, le cas échéant, la surface de plancher créée) |
|-----|-----|---|

| 3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ? | | | |
|--|-----|-----|--|
| | Oui | Non | Le cas échéant, précisez |
| Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) : | | Non | Par exemple : avis de la Commission départementale de consommation des espaces agricoles, du Comité de massif, dérogation au titre de l'article L122-2 du code de l'urbanisme dans sa version antérieure au 27 mars 2014 pour les procédures concernées. |
| Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ? | | Non | Par exemple : procédure d'AVAP, zonage d'assainissement ou pluvial, etc ? |

| 3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par... | | | |
|--|-----|-----|--|
| | Oui | Non | Le cas échéant, précisez |
| Les dispositions de la loi Montagne ? http://carto.observatoire-desterritoires.gouv.fr/#v=map43:i=zone_mont.zone_mont:l=fr:z=-734374.6551069.1960844.1399270 | Oui | | La commune d'Alleverd-Les-Bains est soumise en totalité à la Loi Montagne. Les évolutions envisagées du PLU sont compatibles avec la Loi Montagne. |
| Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr Sélection du zonage « Loi Littoral » | | Non | |
| Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ? http://www.gesteau.eaufrance.fr | Oui | | La commune fait partie du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Bassin Rhône-Méditerranée 2016 -2021. |
| Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional... | Oui | | La commune fait partie de la Communauté de Communes Le Grésivaudan. |

| 3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ? |
|--|
| Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone |
| Le projet de modification porte sur le règlement écrit de l'ensemble des zones du PLU. |

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la

procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

| | |
|---|--|
| 4.1 Présentation de votre projet | |
| <p>À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Commune de centralité urbaine • Commune péri-urbaine de première couronne • Commune péri-urbaine éloignée • Pôle de vie au sein d'un espace péri-urbain • Pôle rural ou centre-bourg dans un espace rural • Commune rurale • Autre : (précisez) |
| 4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez : | |
| <p>Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ?</p> | Non concerné |
| <p>Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ? Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ? Combien de logements seront réhabilités ?</p> | Non concerné |
| <p>Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ?</p> | Non concerné |
| <p>Quel taux de rétention foncière votre projet applique t- il ? Indiquez le détail du calcul.</p> | Non concerné |
| <p>Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?</p> | Non concerné |
| <p>Quelle sera la surface moyenne par logement ?</p> | Non concerné |
| <p>Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en œuvre</p> | |
| <p>Précisez, par exemple, le cas échéant et selon l'état d'avancement de votre projet :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation : dents creuses, centre bourg ou centre urbain dense, extension 2. la répartition envisagée entre type de logements : logements individuels, logements semi-collectifs, collectifs 3. des actions envisagées pour diminuer la vacance des logements ou réhabiliter le parc existant 4. les phasages envisagés : zones U, 1AU ou 2AU et les conditions d'ouverture à l'urbanisation 5. les objectifs de densité 6. la nature des hébergements ou équipements envisagés dans le cadre d'une UTN | |

| |
|---|
| 4.1 Présentation de votre projet |
|---|

4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :

| | |
|--|---|
| Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ? | Non concerné, le projet de modification du PLU concerne uniquement le règlement écrit |
| Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ? | Non concerné, le projet de modification du PLU concerne uniquement le règlement écrit |
| S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire : • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? | Non concerné, le projet de modification du PLU concerne uniquement le règlement écrit |
| S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT: • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? | Non concerné, le projet de modification du PLU concerne uniquement le règlement écrit |
| Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ? | Non concerné, le projet de modification du PLU concerne uniquement le règlement écrit |
| Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...) | |
| | |

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers

| Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i> | Oui | Non | Si oui, quels sont les enjeux identifiés ? |
|--|-----|-----|---|
| Des espaces agricoles ? | | Non | Non concerné, le projet de modification du PLU concerne uniquement le règlement écrit |
| Des espaces boisés ? | | Non | Non concerné, le projet de modification du PLU concerne uniquement le règlement écrit |
| Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ? | | Non | Non concerné, le projet de modification du PLU concerne uniquement le règlement écrit |
| Complétez si nécessaire | | | |
| | | | |

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité

| | | | |
|---|-----|-----|---|
| <p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i></p> | Oui | Non | <p>Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?</p> |
| <p>Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p> | | Non | <p>La commune ne dispose pas de site Natura 2000.</p> |
| <p>Un parc naturel national ou régional ?</p> | | Non | <p>La commune n'appartient pas à un Parc naturel national ou régional.</p> |
| <p>Une réserve naturelle nationale ?</p> | | Non | <p>La commune n'est pas couverte par une réserve naturelle nationale.</p> |
| <p>Un espace naturel sensible ?</p> | | Non | <p>La commune n'est pas couverte par un espace naturel sensible.</p> |
| <p>Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p> | Oui | | <p>13 zones naturelles d'intérêt écologique floristique et faunistique</p> <ul style="list-style-type: none"> - 11 ZNIEFF de type 1 : Forêt de Saint-Hugon - vallée de Bens, Bassin du Flumet, Lac de Bens, Forêt du Replat, Le Collet d'Allevard, Tourbières du Vallon du Veyton, Versant ouest de la vallée des Villards, cirque du Lac du Collet, Hautevallée du Veyton – haute vallée du Gleysin, ligne des crêtes d'Allevard - 2 ZNIEFF de type 2 : Massif de Belledonne et chaîne des Hurtières, contreforts occidentaux de la chaîne de Belledonne |
| <p>Un arrêté préfectoral de protection de biotope ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p> | | Non | <p>La commune ne compte pas d'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope.</p> |
| <p>Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?</p> | Oui | | <p>Des zones humides ont été inventoriées sur la commune.</p> |
| <p>Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ? https://www.eaurmc.fr/ https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html</p> | Oui | | <p>Le Veyton est sur la liste 1.</p> |
| <p>Complétez si nécessaire</p> | | | |

| | | | |
|---|--|--|---|
| <p>4.4 Continuités écologiques</p> | | | |
| <p>Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?</p> | Oui | | <p>Le SCoT de la Grande Région Grenobloise a défini une carte de la trame verte et bleue. Sur la commune d'Allevard trois réservoirs de biodiversité sont identifiés ; il s'agit de ceux mis en évidence dans le SRCE Aucun corridor écologique n'est localisé sur la commune</p> |
| <p>Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame</p> | <p>La commune comporte trois réservoirs de biodiversité.</p> | | |

| | |
|---|--|
| verte et bleue ? http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map | |
|---|--|

| 4.5 Paysage, patrimoine bâti | | | |
|---|-----|-----|--|
| Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i> | Oui | Non | Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ? |
| Site classé ou projet de site classé ? http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map | | Non | |
| Site inscrit ou projet de site inscrit ? http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map | | Non | |
| Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ? | | Non | |
| Éléments majeurs du patrimoine ? http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/ | | Non | |
| Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ? Complétez si nécessaire | Oui | | <p>Le SCoT de la Grande Région de Grenoble identifie sur la commune d'Alleverd-Les-Bains des éléments paysagers touristiques et de loisirs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une station de ski - Deux musées, sites de loisirs, curiosités <p>Le SCoT identifie dans les occupations du sol et unités paysagère un espace ouvert de couteau sur la commune d'Alleverd-les-Bains.</p> |
| Complétez si nécessaire | | | |

| 4.6 Ressource en eau | | | |
|--|-----|-----|---|
| Captages | | | |
| Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? | Oui | Non | Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ? |
| | | | |

| Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ? | | Non | <p>PRISE D'EAU</p> <p>Les Forges (Le Veyton)</p> <p>LISTE DES SOURCES CAPTEES RACCORDEES AU RESEAU COMMUNAL</p> <p>Allevard :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le Grand Canal <i>(6 ouvrages situés sur la commune de Pinsot)</i> 2. Crafoillat 3. Tillerey 4. Chapit Supérieur 5. Chapit Inférieur 6. Galembert 7. Source Froide 8. Milliat 9. Le Guillet 10. Sources des Bains 11. Tartas 12. Marizanot <p>Le Collet d'Allevard :</p> <ol style="list-style-type: none"> 13. Source du Réservoir 14. Source de La Forêt 15. S 53) Le Pas 16. La Grande Jasse) du Boeuf <p>AUTRES SOURCES CAPTEES</p> <ol style="list-style-type: none"> 17. Pralong (abandonnée) 18. Freydon (raccordée au réseau du Moutaret) <p>EAU THERMALE :</p> <p>Austerlitz Le Splendide (en cours d'instruction)</p> | | | | | | |
|---|---|-----|---|-------------|-----------|------------|---|------------|---|
| Autres captages prioritaires ? | | Non | https://aires-captages.fr/aires-alimentation-captages/carte-des-aac | | | | | | |
| Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales | | | | | | | | | |
| Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ? | Oui | | Le projet de modification du PLU concerne uniquement le règlement écrit | | | | | | |
| Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ? http://assainissement.developpementdurable.gouv.fr/ | Oui | | Le projet de modification du PLU concerne uniquement le règlement écrit | | | | | | |
| Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire ? | Oui | | Le règlement écrit en projet promeut, quand c'est possible, une gestion des eaux pluviales à l'échelle de la parcelle. | | | | | | |
| Complétez si nécessaire | | | | | | | | | |
| 4.7 Sols et sous-sol | | | | | | | | | |
| Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i> | Oui | Non | Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ? | | | | | | |
| Sites et sols pollués ou potentiellement pollués : base de données BASOL ? http://basol.developpementdurable.gouv.fr/recherche.php | | Non | | | | | | | |
| Anciens sites industriels et activités de services : base de données BASIAS ? http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&carte= | Oui | | <table border="1"> <thead> <tr> <th>Identifiant</th> <th>Nom usuel</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>RHA3800355</td> <td>"Garage TISSOT - BERANGER Roger" avec station-service</td> </tr> <tr> <td>RHA3800359</td> <td>Station-service, anc. Garage avec station-service</td> </tr> </tbody> </table> | Identifiant | Nom usuel | RHA3800355 | "Garage TISSOT - BERANGER Roger" avec station-service | RHA3800359 | Station-service, anc. Garage avec station-service |
| Identifiant | Nom usuel | | | | | | | | |
| RHA3800355 | "Garage TISSOT - BERANGER Roger" avec station-service | | | | | | | | |
| RHA3800359 | Station-service, anc. Garage avec station-service | | | | | | | | |

| | | | | |
|---|--|-----|------------|---|
| | | | RHA3800362 | Fonderie avec desserte, anc. "Etablissement Métallurgique d'Alleverd" |
| | | | RHA3800571 | Atelier mécanique automobile et peinture |
| | | | RHA3800572 | Atelier de serrurerie |
| | | | RHA3800573 | Stockage d'éther (pharmacie) |
| | | | RHA3800574 | Laverie |
| | | | RHA3800575 | Installation de combustion dans une station thermale |
| | | | RHA3800576 | Station-service et petit atelier de lavage et graissage de véhicules |
| | | | RHA3800577 | Garage et station-service |
| | | | RHA3800578 | Garage avec station-service |
| | | | RHA3800579 | Atelier de chaudronnerie et de soudure |
| | | | RHA3800932 | Usine à gaz |
| | | | RHA3800933 | Atelier de charronnage (réparation de charettes) |
| | | | RHA3800934 | Dépôt de dynamite |
| | | | RHA3800935 | Deux fours de grillage de minerai |
| | | | RHA3800936 | Deux fours de grillage de minerai |
| | | | RHA3800937 | Deux fours de grillage de minerai |
| | | | RHA3800941 | Deux fours de grillage de minerai de fer et mine de fer |
| | | | RHA3800942 | Tannerie |
| | | | RHA3800943 | Tannerie |
| | | | RHA3800944 | Four à grillage de minerai de fer, mine de fer |
| | | | RHA3802278 | Garage, station-service |
| | | | RHA3802280 | Garage, station-service |
| | | | RHA3802281 | Distribution d'hydrocarbures |
| Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ? | | Non | | |
| Complétez si nécessaire | | | | |

| 4.8 Risques et nuisances | | | |
|---|-----|-----|---|
| Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i> | Oui | Non | Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ? |
| Risques ou aléas naturels ? | | Non | |

| | | | |
|---|-----|-----|---|
| Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ? | Oui | | La commune est couverte par un PPR approuvé le 31 juillet 2003 |
| Nuisances ? | | Non | Exemple : sonores, lumineuses, vibratoires, olfactives |
| Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ? | | Non | La commune est concernée par l'arrêté préfectoral n°2011-322-0005 portant classement sonore des infrastructures de transports terrestres du département de l'Isère. |
| Complétez si nécessaire | | | |
| | | | |

| 4.9 Air, énergie, climat | | | |
|---|-----|-----|--|
| Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i> | Oui | Non | Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ? |
| Y a-t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire | Oui | | Allevard est desservie par le réseau de transports en commun Transière. La ligne 6200 relie Grenoble à Allevard. Allevard est desservie par des lignes quotidiennes de transport en commun intercommunale Tougo : - La ligne de bus G6 relie Allevard à la Gare de Goncelin ; elle est prolongée à certaines heures jusqu'à Crolles, - La Ligne G60 relie Allevard à Pontcharra et la ligne de bus G - La ligne G61 connecte La Ferrière et Le Pinsot à Allevard. |
| Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ? | Oui | | Le PPA de Grenoble |
| Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ? Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ? | | Non | |
| Projet éolien ou de parc photovoltaïque ? | | Non | |
| Complétez si nécessaire | | | |
| | | | |

5. Annexes (rappel)

| | | |
|--|--------------------|---|
| <p>Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :</p> <p>– pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;</p> <p>– pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)</p> | | |
| Coordonnées de la personne à contacter | Annexe 1 ci-jointe | X |

| | | |
|---|--|---|
| Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi | Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI | |
| | Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur | |
| | Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration | |
| Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU | Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint | |
| Pour tous | Délibération prescrivant la procédure | |
| Pour les procédures d'évolution | Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...) | X |
| Pour tous | Cartographie du PADD Autres (OAP, ...) | X |

6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

| | |
|-------------------|---|
| Date : 22.06.2020 | NOM PRENOM Philippe d'Angenieux-Willard Maire |
| Lieu : Allevaud | SIGNATURE  |

ANNEXE 1 - Contacts

| | |
|---|--|
| Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet. | |
| Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple | <i>Laetitia LAMBERT – urbaniste ATELIER 2</i> |
| Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel | <i>ATELIER 2 80 place des passages 38920 CROLLES 04 76 08 92 58 urbanistes@atelier-2.fr</i> |